

La justice déraille contre un cheminot

28 Octobre, 2010

La cour d'appel de Rennes maintient en détention, avant délibération, Jérôme Zimmer, condamné à deux mois de prison ferme après la manifestation du 23 septembre. Rennes, envoyée spéciale.

«C'est une décision indigne, écoeurante», Yannick Colin, secrétaire CGT des cheminots de Loire-Atlantique, ne mâche pas ses mots. Hier, devant le Parlement de Bretagne, à Rennes (Ille-et-Vilaine), près de 400 manifestants huaient la cour d'appel qui a décidé de prolonger le maintien en détention de Jérôme Zimmer, chef de service en gare de Savenay (Loire-Atlantique), jusqu'au jugement mis en délibéré le 3^e novembre. Ce militant CGT avait été interpellé le 23^e septembre à Saint-Nazaire plus de quatre heures après la dispersion de la manifestation. Alcoolisé, Jérôme Zimmer aurait déclaré à un policier que «la manifestation s'était bien passée, parce que des pierres avaient été lancées sur les CRS». Ni une ni deux, les forces de l'ordre l'embarquent. Le lendemain, au terme d'une procédure qualifiée «d'expéditive» par Maître Erwan le Moigne, son avocat, le cheminot prend deux mois ferme avec mandat de dépôt immédiat, pour participation avec arme à une manifestation et violence sur personne exerçant l'ordre public. Hier, à l'audience en appel, dans le box des accusés, Jérôme, la mine fatiguée, maintient ne pas se souvenir de cette phrase, seule pièce à charge. «J'ai bien conscience que c'est la parole du policier contre la mienne. Et la mienne a moins de valeur», ajoute-t-il. Son avocat insiste devant la cour: « Il n'y a ni preuve photo ni vidéo où on le voit jeter des pierres.» L'avocat requérait l'annulation de la procédure. Si la cour d'appel a mis sa décision en délibéré au 3^e novembre, le maintien en détention passe très mal pour la famille, les syndicats et l'avocat, qui rugit: «Jérôme ne présente pas un trouble à l'ordre public. À Saint-Nazaire, dix personnes ont été condamnées à de la prison ferme à l'issue des manifestations, alors qu'à Lyon quelqu'un qui lance un pavé sur un CRS prend huit mois avec sursis!»

Dehors la foule gronde. Quatre autobus de militants sont venus de Nantes et de Saint-Nazaire pour assurer le soutien au prévenu. L'intersyndicale d'Ille-et-Vilaine est également solidaire. Jacques Trédan, responsable fédéral CGT basé au Mans, analyse: «Ce n'est pas anodin que ce soit arrivé à Saint-Nazaire, c'est une ville très mobilisée et les cheminots sont parmi les fers de lance. Cela aurait pu tomber sur n'importe qui, sur Jérôme, comme sur nous.» Dans le comité, personne ne doute d'une décision de justice éminemment politique. «À l'audience au tribunal de Saint-

Nazaire, le procureur de la république a répété deux fois qu'il fallait une peine exemplaire. On instrumentalise la justice pour effrayer les manifestants», maintient l'avocat.

Pascal Poupat, secrétaire fédéral cheminots à la CGT, est très remonté. «On est dans la continuité de la politique de répression du gouvernement. Cette réforme, on va de toute façon continuer à la combattre sous toutes ses formes.»

Christelle, en larmes, est la mère des deux enfants du prévenu. «Au parloir, il m'a dit que ça lui faisait chaud au cœur toutes ses marques de soutien, mais il a peur du regard des autres quand il sortira et de perdre son travail.» Si la SNCF ne s'exprime pas sur le cas de son employé, en CDI depuis 2002, les syndicats, qui ont recueilli 9000 signatures de soutien, ne laissent pas tomber Jérôme Zimmer, seulement coupable d'avoir manifesté contre la réforme des retraites.

Cécile Rousseau

URL source: http://humanite.fr/27_10_2010-la-justice-d%C3%A9raille-contre-un-cheminot-456623